

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2025-103

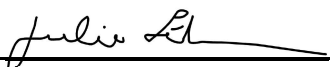
À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Martinville a adopté le règlement numéro 2025-103 modifiant le règlement 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les logements accessoires détachés.

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, à Martinville, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de juin 2025.



Julie Létourneau, greffière-trésorière